

RAPPORT ANNUEL 2021



rampao



Secrétariat exécutif du RAMPAAO
9, Route des Pères Maristes
Dakar-Sénégal
www.rampao.org



Sommaire

Mot de la secrétaire exécutive

Volet 1: Appui à la création de nouvelles AMP et à l'élaboration de plan d'aménagement et de gestion

Volet 2: Renforcement des capacités et échanges d'expériences entre gestionnaires

Volet 3: Production de connaissances pour la protection des espèces et des habitats critiques

Volet 4: lancement du Programme des petits projets du RAMPAO

Volet 5: Renforcement de la durabilité financière des AMP du RAMPAO

Volet 6: Bilan Financier 2021



Sigles et acronymes

AMP : Aire Marine Protégée

AMPC : Aire Marine Protégée Communautaire

AMPKB :

AMPU : Aire Marine Protégée d'Urok

AO : Afrique de l'Ouest

APAC : Aire du Patrimoine Communautaire Kawawana

BIOPAMA : Programme pour la biodiversité et la gestion des aires marines protégées

CLPA : Conseil Local de la Pêche Artisanale

CSE : Centre de Suivi Écologique

FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial

IMET : Integrated Management Effectiveness Tool

MAVA : Fondation pour la nature

MOLOA : Mission d'Observation du littoral Ouest Africain

MSC : Marine stewardship Council

OBAPAO : Observatoire pour la Biodiversité et les Aires Protégées en Afrique de l'Ouest

OCB: Organisation Communautaire de Base

OECM: Other Effective Conservation Measures by Area

PAG : Plan d'aménagement et de gestion

PNBA : Parc National du Banc d'Arguin

PND : Parc National du Diawling

PNDS : Parc National du Delta du Saloum

PNIM : Parc National des Iles de la Madeleine

PNLB : Parc National de la Langue de Barbarie

PNMC : Parc Naturel des Mangroves du Fleuve Rio Cacheu

PNMJVP : Parc National Marin de João Vieira Poilão

PNO : Parc National d'Orango

RAMPAO : Réseau Régional des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest

RNCP : Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin

RNICS : Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone

RNP : Réserve Naturelle de Popenguine

RRIS : Régional Reference Information System

RSCB : Réserve Satellite du Cap Blanc

UE: Union Européenne

WCMC: World Conservation Monitoring Center

WDPA: World Database on Protected Areas

WWF: World Wide Fund for nature (*Fonds Mondial pour la Nature*)



MOT DE LA SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE



C'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel 2021 du secrétariat du RAMPAO, qui témoigne des résultats de nos activités et des réalisations accomplies dans la jeune histoire du RAMPAO.

Nous avons poursuivi la dynamique d'extension du RAMPAO, clairement exprimée par les membres du réseau. Aujourd'hui, notre réseau est fort de quarante-sept (47) AMP membres réparties dans 8 pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Cabo verde, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, République de Guinée, Sierra Leone et Benin). Les demandes d'adhésion des Pays non encore membres témoignent de la place de plus en plus importante des AMP dans nos politiques de conservation de la biodiversité côtière et marine.

L'année 2021 a également été marquée par de nombreux services rendus à nos membres. Une dizaine de sessions de renforcement de capacités a été organisée. Elles ont été soutenues par des visites d'échange d'expériences entre les membres du RAMPAO. Je me réjouis particulièrement, de la relance du programme des petits projets du RAMPAO, cela, après plus de quatre années d'arrêt. Je n'ai point de doute qu'il contribuera à renforcer la cohésion et l'apprentissage mutuel entre les AMP et les OCB membres du RAMPAO, qui en sont les premiers bénéficiaires. La recherche a également été au cœur de nos actions, avec des productions scientifiques dans un contexte où, bien souvent, les enjeux économiques se heurtent inéluctablement aux défis environnementaux. Dans ce contexte précis, il nous a semblé plus que nécessaire d'inscrire les AMP du RAMPAO dans une dynamique de durabilité financière. Ainsi, au-delà de l'étude sur le déficit de financement des AMP du RAMPAO qui a été produite, nous avons pu doter trente-sept (37) AMP du réseau de plan d'affaires pour la période 2021-2030.

Au chapitre du renforcement institutionnel, nous avons réussi à positionner le RAMPAO comme premier et unique réseau régional d'AMP en Afrique de l'Ouest, avec notamment la mise en place de l'OBAPAO, que notre réseau abrite en consortium.

Si nous avons pu atteindre ces résultats probants c'est très certainement grâce à une volonté commune de positionner le RAMPAO comme un réseau régional d'AMP interconnecté et fournissant des services à ses membres. Je demeure convaincue qu'ensemble, résolument engagés, nous contribuerons au renforcement d'un réseau d'AMP fort et inspirant.

Marie Suzanna TRAORÉ
Secrétaire Exécutive du RAMPAO



Volet 1 :

APPUI À LA CRÉATION ET À L'ÉLABORATION DE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION

Fidèle à sa mission d'appuyer la création de nouvelles Aires Marines Protégées, le secrétariat exécutif a répondu aux requêtes exprimées par la Sierra Leone, le Bénin et le Sénégal, engagés dans une dynamique d'extension de leur réseau national d'AMP.

Les experts des Task-Forces du RAMPAO ont été mobilisés pour apporter l'appui technique nécessaire durant tout le processus.

☞ Ainsi grâce à l'appui financier de l'UICN, du FFEM, de la Fondation MAVA et du programme WACA financé par la Banque Mondiale, les **six (6) nouvelles AMP suivantes ont été créées :**

- l'AMP de la Bouche du Roi

- l'AMP de Donaten;
- l'AMP de Sherbro (notamment au niveau de *Turtles Island*)
- l'AMP de KAALOLAL BLOUF- FOGNY,
- l'AMP de Gorée
- et l'AMP de UFOYAAL Kassa Bandial,

☞ Le RAMPAO a également appuyé la **mise à jour des PAG pour six (6) AMP** de Gambie, de Guinée Bissau, de Mauritanie et du Sénégal. Il s'agit du :

- PAG du PNBA ;
- PAG de l'AMP de Joal ;
- PAG de l'AMP de Abéné ;
- PAG de l'AMP de Sangomar ;
- PAG de l'AMP de Niumi ;
- Plan d'action de l'AMP de Joao viera Poilao.



Volet 2 :

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES ENTRE GESTIONNAIRES

La formation des gestionnaires et autres usagers des AMP et l'apprentissage mutuel entre les membres du réseau sont au cœur des actions du secrétariat du RAMPAO.

Pour l'année 2021, cinq (5) thématiques majeures qui concourent à l'amélioration de l'efficacité de gestion des AMP du RAMPAO ont été ciblées :

La gestion durable de la pêche dans et autour des AMP :

Grâce à la convention entre le RAMPAO et le Marine Stewardship Council (<https://www.msc.org/fr>), dans le cadre du projet PPAMP qui vise à l'exploitation durable des stocks de petits pélagiques et la protection de leurs sites côtiers critiques et financé par la Fondation MAVA, les membres du RAMPAO se sont d'abord familiarisés avec le Référentiel Pêcheries du MSC qui est utilisé pour évaluer si une pêcherie est durable et bien gérée. Le manuel de Référentiel Pêcheries du MSC, qui a été traduit dans les 3 langues de travail du RAMPAO (anglais, français et portugais) pour une meilleure assimilation des connaissances les plus actuelles et reconnues dans le monde sur la science et la gestion des activités de pêche durable. En plus de ce manuel de formation pratique, 2 ateliers de formation régionale ont été conduites pour les gestionnaires d'AMP et les acteurs de la pêche artisanale et industrielle de l'Afrique de l'Ouest de la Gambie, de la

Guinée Bissau, de la Mauritanie et du Sénégal.

Les experts du MSC qui ont conduit toute une série de séances de renforcement de capacités ciblées aux standards de pêche durable du MSC ont à terme formé :

122 acteurs au niveau 1 ;

28 acteurs au niveau 2 ;

et 2 experts de la sous-région ont bénéficié de la formation de niveau 3 (expert certification pêche durable).

La planification budgétaire et l'élaboration de Plan d'affaires d'une AMP

La formation en planification financière a été réalisée lors d'ateliers nationaux déroulés comme suit :

Introduction et théorie sur la planification budgétaire ;

Présentation de la matrice Excel et échanges ;

Remplissage opérationnel de la matrice Excel par les conservateurs/gestionnaires ainsi que par les responsables financiers et comptables des AMP avec l'appui d'un des membres de l'équipe qui a permis de faciliter les ateliers.

Un guide pratique d'utilisation de cette matrice a été transmis préalablement à l'organisation de ces ateliers d'élaboration des plans d'affaires. Par ailleurs, un court questionnaire a été transmis aux conservateurs des AMP préalablement à la tenue de ces ateliers pour préparer au mieux les appuis.

L'élaboration des plans d'affaire de trente-sept (37) AMP a ensuite été effectuée sur la base des travaux entamés lors de ces ateliers. Les principales conclusions de chaque matrice Excel y ont été reprises de façon synthétique, et un plan d'affaires au format Word a été développé pour chaque AMP. Des rapports par pays ont ensuite repris et consolidé les données issues des plans d'affaire et consolidées dans une matrice Excel spécifique par pays.

La surveillance participative des AMP du RAMPAO

La surveillance participative a consisté, d'abord à doter les AMP du réseau qui abrite des sites critiques pour les petits pélagiques en matériels. Il s'agissait des AMP de Abéné, Sangomar et Cayar au Sénégal, des Parcs Nationaux du Banc d'Arguin et du Diawling en Mauritanie, des Parcs nationaux de Niomi et de Tanbi en Gambie et du Parc National de Joao Viera Poliau en Guinée Bissau.

La dotation en matériel a consisté :

Pour le Parc national du Diawling :

- 12 GPS (12),
- 3 Tablettes,
- 4 Appareils Photos (2 CANON et 2 SONY),
- 2 jumelles,
- 12 Waders,
- 12 Bottes.

Pour les AMP de Abéné, Sangomar et Cayar :

- 3 moteurs de 40 CV pour les AMP de Abéné, Sangomar et Cayar ;
- 2 moteurs de 15 CV à chacune des AMP de Joal et Sangomar ;
- 5 kits de mesure de paramètres environnementaux, 5 GPS et 100 gilets de sauvetages.

Pour le Parc national du banc d'Arguin :

- 4 moteurs de 50 CV et équipements (Malettes de vitesse, Câbles de vitesse, Barres de liaison, Kits de direction).

Pour le Parc National du Banc d'Arguin en Mauritanie :

- 3 téléphones satellitaires ;
- 73 GPS.

Pour les Parcs nationaux de Niomi et de Tanbi :

- 1 vedette de surveillance ;
- 5 GPS ;
- 50 gilets de sauvetage ;
- 2 ordinateurs portables.

Pour le Parc national de Joao Viera poilao :

- 1 vedette de surveillance.

S'agissant des ateliers nationaux de formation, ils ont été conduits par les services nationaux en charge de la surveillance en Mauritanie et en Gambie.

Pour le Sénégal, à la demande de la Direction en charge des AMP du Pays (la DAMCP), la task-force Surveillance du RAMPAO a été déployée pour conduire deux (2) formations nationales qui ont portées sur :

- un diagnostic initial identifiant les points de faiblesse à renforcer et confirmant ou précisant le programme de renforcement de capacités ;

- un ensemble de règles et d'éléments de procédure constitutifs d'une politique nautique nationale,

- un plan de formation des formateurs et des agents de surveillance (agents de l'Etat et surveillants communautaires) en navigation, sécurité et contrôle (en mer et à terre).

L'introduction à l'outil R-SAT

Conformément à son programme annuel de renforcement de capacités, le secrétariat du RAMPAO a organisé un atelier thématique sous forme de webinaire (en raison de la pandémie de COVID 19). Il s'agit d'un atelier portant sur l'introduction à l'Outil R-Sat organisé en collaboration avec les Experts du Projet Oceans Governance de l'Union Européenne, qui ont développé l'outil qui permet d'évaluer la capacité de résilience des AMP aux impacts des changements climatiques.

L'introduction aux méthodes de reportage de la WDPA

Un second atelier thématique a été organisé autour des méthodes de reportage de la base de données

mondiales sur les aires protégées (WDPA) et l'intégration des « Autres Mesures Efficaces de Conservation par Zone (en anglais OECM) en collaboration avec le WCMC dans le cadre de l'Observatoire régional pour la Biodiversité et les Aires Protégées de l'Afrique de l'Ouest (OBAPAO).

Organisation de visites d'échange d'expérience entre gestionnaires du RAMPAO

La première visite régionale portant sur le thème de la « cogestion et gouvernance partagée des AMP » a été organisée au niveau de l'AMP de Joal. Une vingtaine de gestionnaires, représentant les AMP du Togo et du Bénin ont fait le déplacement. La rencontre a permis un échange d'expériences, de bonnes pratiques pour informer sur les approches de cogestion et de gouvernance partagée d'une AMP. Les différentes visites de terrain et présentations proposées par les gestionnaires de l'AMP ont permis aux gestionnaires béninois et togolais de relever les difficultés auxquelles ils sont souvent confrontés et de discuter de stratégies de gestion et/ou d'adaptation à

mettre en œuvre sur le terrain. Ils ont également bien compris les enjeux relatifs à la création et la gestion d'une AMP surtout les diverses contraintes de terrain liées au contexte ouest africain.

La deuxième visite régionale portant sur le thème de la « protection des tortues marines » a été organisée en collaboration avec l'ONG Nature Tropicale du Bénin, dont la mission est fondamentalement orientée vers la conservation des tortues et la protection de leurs habitats. Cette visite entre les gestionnaires d'AMP, les communautés locales et les organisations de la société civile des pays des deux régions côtières de l'Afrique de l'Ouest sous l'influence des courants des canaries et du Golfe de Guinée a été un moment d'échange d'expériences, de connaissances et de savoirs endogènes relatifs à la protection des tortues marines en Afrique de l'Ouest. La visite a eu lieu sur les sites de conservation des tortues marines de l'ONG Nature tropicale à Cotonou et Grand Popo (Bénin) avec la présence de gestionnaires et représentants de communautés locales vivants autour des AMP de Sierra Leone, de la Gambie, du Sénégal et de la République de Guinée.



volet 3 :

PRODUCTION DE CONNAISSANCES POUR LA PROTECTION DES ESPÈCES ET DES HABITATS CRITIQUES

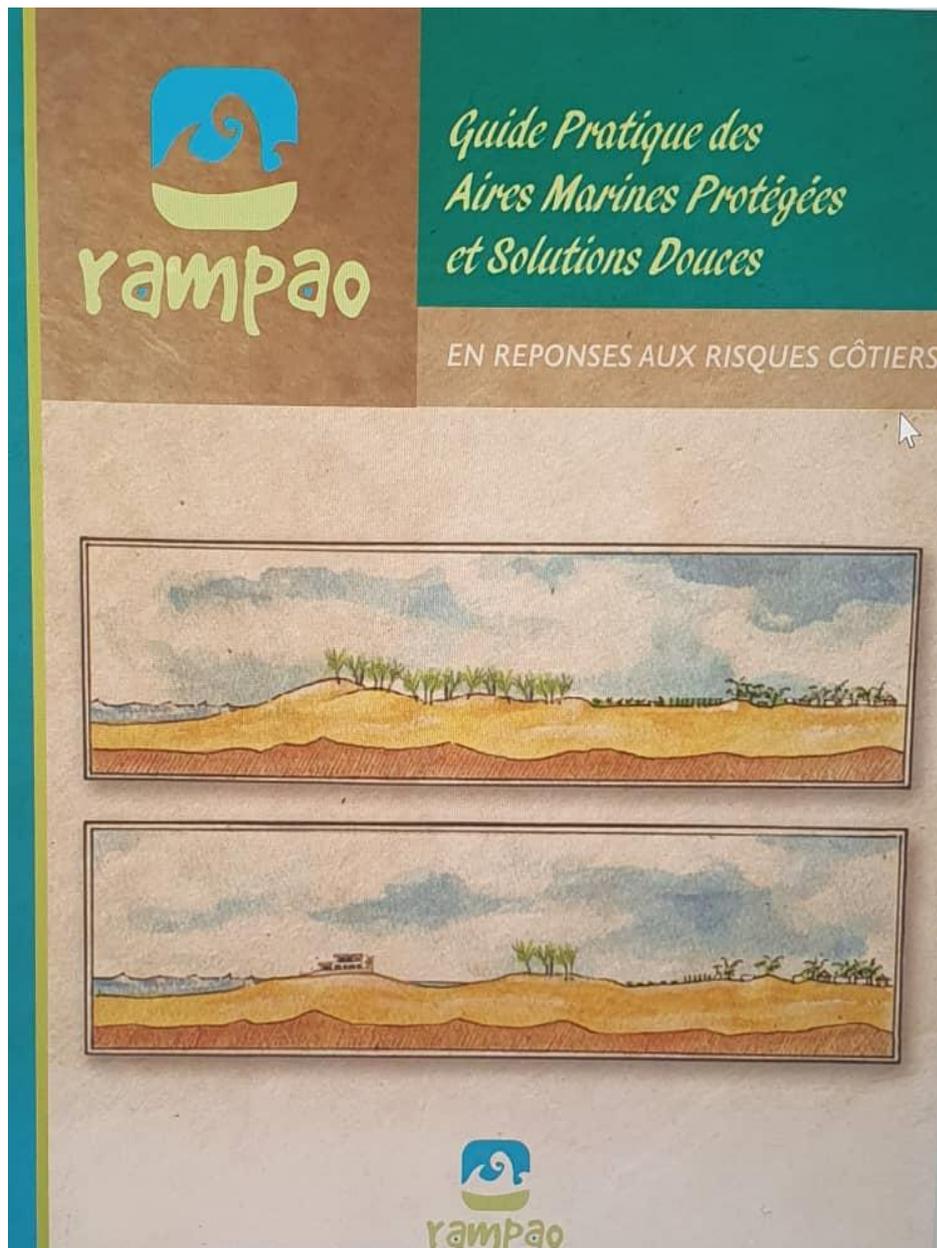
📄 Étude sur les captures accidentelles des tortues marines dans les pêcheries artisanales

Basée sur des enquêtes de perception et de revue documentaire des captures accidentelles de tortues marines par la pêche artisanale, l'étude a porté sur une analyse qui a conduit à la détermination de mesures prioritaires d'atténuation spécifiques à l'échelle de chaque pays d'intervention du projet à savoir le Sénégal, la Gambie, la Guinée et la Sierra Leone. Bien que les mesures de restriction de voyages liées à la pandémie de COVID-19 n'ont pas pu permettre au consultant mandaté d'effectuer des missions sur les sites, l'implication active de personnes ressources locales, d'experts régionaux et internationaux a permis de disposer d'informations sur le terrain et d'apporter des contributions significatives au rapport de l'étude. Les résultats de l'étude consignés dans un rapport ont été vulgarisés via les réseaux sociaux du RAMPAO (Facebook, Twitter, LinkedIn ...).

📄 Production d'un guide sur les solutions douces en réponse à l'érosion côtière en Afrique de l'ouest

Élaboré dans le cadre du projet « *Solutions douces et suivi des risques côtiers au Bénin, Sénégal et Togo* », financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et coordonné par le CSE/MOLOA, ce guide vise à vulgariser les

solutions fondées sur la nature, telle que la mise en place d'AMP pour lutter contre l'érosion côtière induite par les changements climatiques. Ce guide pratique de solutions douces est destiné aux décideurs politiques et populations locales vivant autour des AMP et confrontés à divers risques côtiers comme le phénomène de l'érosion côtière. Il comporte comme information : la caractérisation de la morphologie du littoral ouest africain avec ses différents types de littoraux, l'identification des différents risques côtiers ainsi que les zones les plus vulnérables à ces phénomènes, l'inventaire des différentes solutions douces pertinentes et adaptées au contexte ouest africain, l'identification des infrastructures vertes naturelles (écosystèmes clés) résilientes aux risques côtiers, une analyse de la mise en place d'AMP comme solutions douces/solutions fondées sur la nature face aux risques côtiers ainsi qu'une cartographie des sites pertinents à l'implantation d'AMP en Afrique de l'Ouest.



Dans le cadre de la mise en place de L'Observatoire pour la Biodiversité et les

Aires Protégées d'Afrique de l'Ouest (OBAPAO) financièrement appuyé par le programme BIOPAMA de l'UICN, une

première campagne d'évaluation de l'efficacité de gestion à partir de l'outil

IMET (Integrated Management Effectiveness Tool) a eu lieu dans 08 Aires Marines Protégées. Il s'agit des AMP de Joal-Fadiouth, d'Abéné, de Cacheu, de Orango, de Tristao, de Kapatchez, de Niimi et de Tanbi.

Ces évaluations de suivi de l'efficacité de gestion des AMP avec l'outil IMET ont permis d'avoir des informations sur les six (06) indicateurs : le contexte de gestion, la planification, les intrants, le processus, les résultats et les effets /impacts.

↳ Évaluation de l'efficacité de gestion des AMP du RAMPAO

Volet 4 : LANCEMENT DES PETITS PROJETS DU RAMP AO

Grâce à l'appui de la fondation MAV A et du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), le secrétariat du RAMP AO a bénéficié d'un accompagnement pour le redémarrage de l'appel à Petits Projets. Initié en 2014, l'appel à petits projets du RAMP AO se justifie encore aujourd'hui. En effet, bien souvent, les gestionnaires d'AMP et les communautés locales ne disposent pas de moyens substantiels leur permettant de rendre fonctionnelles et opérationnelles ces AMP.

Cet appel à petits projets du RAMP AO vise à (i) relancer la dynamique d'animation du réseau autour des projets retenus, (ii) renforcer la cohésion du réseau en développant des échanges d'expériences entre petits projets et (iii) améliorer les capacités des AMP et des organisations locales en mettant à leur disposition de petites subventions pour mettre en œuvre des actions concrètes afin de renforcer l'efficacité de gestion des AMP du réseau.

Pour le lancement du premier appel, une vingtaine de petits projets a été présélectionnée, selon des critères d'éligibilité préalablement définis. Les porteurs de projets sont :

- les Conservateurs d'AMP membres du RAMP AO ;
- les Conservateurs d'AMP désirant intégrer le RAMP AO et qui auront déjà entrepris les démarches d'adhésion
- les organisations communautaires impliquées dans la gestion d'une AMP.

A cet effet, les activités soutenues s'inscrivent dans les domaines prioritaires suivants :

- Surveillance des AMP, suivi des espèces et habitats, actualisation et/ou mise en œuvre du PAG ;
- Aménagement et restauration des écosystèmes et habitats côtiers (reboisement de mangroves, immersion de récifs artificiels, solutions douces de protection des côtes, etc.) ;
- AGR permettant de concilier la conservation et le développement socio-économique (écotourisme, développement de filières durables...) notamment en direction des femmes et des jeunes ;
- Renforcement de capacités des gestionnaires et autres usagers d'AMP sur la mitigation des impacts des changements climatiques notamment les Solutions fondées sur la Nature (*Nature Base Solutions*) ;
- IEC ciblant les usagers d'AMP au niveau local en lien avec l'atténuation, l'adaptation, la réduction des impacts des changements climatiques et l'alerte précoce, les activités durables de conservation des ressources marines et côtières ;
- IEC ciblant l'importance des AMP (panneau d'affichage des règles, forums, journées portes ouvertes, éducation à l'environnement, mise en place d'activités participatives de gestion de l'AMP, etc.) ;

La durée de mise en œuvre des projets est comprise entre **18 et 24 mois** et le **montant maximal est de 20 000 Euros moyennant une contribution de 20% de la part du porteur de projet.**

Volet 5 :

RENFORCEMENT DE LA DURABILITÉ FINANCIÈRE DES AMP DU RAMP AO

☞ **Doter chaque AMP du RAMP AO d'un plan d'affaires et lui permettre d'évaluer son déficit de financement**

Pour accompagner les efforts de conservation de la région, le RAMP AO vise à doter les gestionnaires des AMP d'outils de planification financière, à travers le projet « **Petites initiatives et mécanismes financiers pour la conservation de la biodiversité marine et côtière en Afrique de l'ouest** » (PIMFAO). Cofinancé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et la Fondation MAV A, le projet PIMFAO vise à préserver et à renforcer la résilience au changement climatique des écosystèmes marins et côtiers de la région à travers notamment la consolidation du RAMP AO, un appui technique et financier aux AMP membres et la promotion de mécanismes financiers pérennes afin de garantir la durabilité financière des activités de conservation.

L'élaboration des plans d'affaires pour les AMP de Gambie, de Guinée Conakry, de Guinée-Bissau, de Mauritanie, et du Sénégal (le Cabo Verde et la Sierra Leone n'ont pas adhéré au processus pour des raisons administratives) s'inscrit dans ce cadre et a pour but de consolider les données financières disponibles au niveau de chaque AMP, à déterminer les sources de financements existants, et à planifier les besoins financiers à moyen et long terme pour assurer une gestion et un

aménagement réalistes des AMP. Trente-sept (37) AMP ont été concernées par cet exercice de planification budgétaire en Afrique de l'Ouest.

La planification budgétaire s'est basée sur un scénario réaliste correspondant aux besoins financiers nécessaires à la bonne mise en œuvre des Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) de ces 37 AMP. Dans la mesure où certaines des AMP intégrées à ce travail de planification financière présentaient soit un PAG caduque, soit un PAG inexistant lors de la réalisation de ce travail, la planification financière s'est basée dans ces cas sur des hypothèses d'objectifs futurs énoncées par les gestionnaires au regard des différents objectifs passés ou actuels non formalisés dans un PAG. Les besoins de financement pour atteindre ces objectifs et ces activités ont été identifiés et analysés. Les besoins financiers ont été définis pour dix (10) années, de 2021 à 2030.

Un outil Excel a été développé par Le Groupe-Conseil Baastel pour appuyer la planification financière des AMP, la matrice plans d'affaires AMP. Cette matrice est basée sur les principes de la « budgétisation sur la base des activités » programmées pour les AMP. L'outil permet de consolider automatiquement l'ensemble des coûts anticipés et les revenus projetés, pour identifier l'éventuel déficit en financement.

Une fois complété, cet outil permet de générer automatiquement des tableaux de synthèse et des graphiques qui sont

facilement exploitables par les gestionnaires des AMP, et offre une représentation visuelle facile d'accès. L'année précédente (2020) est prise en année de référence sur la base de budgets exécutés. La planification budgétaire est ensuite effectuée sur 2021-2030.

La synthèse des coûts a été faite suivant l'approche de budgétisation sur la base des activités (ce qui signifie que les besoins viennent en premier, avant la planification des revenus). Les résultats de cette première étape de la planification financière qui consiste à évaluer les futurs coûts des AMP nécessaires pour atteindre les objectifs des plans de gestion ont montré que les dépenses totales moyennes annuelles pour ces 37 AMP sur 2021-2030 sont d'un peu plus de treize millions (13 millions) d'EUR (voir Tableau 1). Les dépenses annuelles moyennes sont variables et disparates d'un pays à l'autre : avec (1) des coûts moyens annuels par AMP qui oscillent entre soixante-deux-mille-cinquante (62 050) EUR en Gambie, cent-vingt-neuf-mille (129 000) EUR en Guinée Conakry, deux-cent-quarante-sept-mille-cent-soixante-sept (247 167) EUR au Sénégal, deux millions quatre-cent cinquante-trois mille quatre cent quatre-vingt-cinq (2 453 485) EUR en Mauritanie et quatre cent quatre-vingt-deux mille deux cent quarante-sept (482 247) EUR en Guinée Bissau et (2) des coûts annuels par pays qui oscillent entre trois cent dix mille (310 000) EUR en Gambie (pour 5 AMP), six cent quarante-cinq mille (645 000) EUR en Guinée Conakry (pour 5 AMP), deux millions quatre cent mille (2,4 millions) EUR en Guinée Bissau (5 AMP), et quatre millions neuf cent mille (4,9 millions) EUR en Mauritanie (2 AMP) et au Sénégal (20 AMP).

Les deux postes budgétaires les plus importants pour ces 37 AMP sont la masse salariale (**44% des besoins totaux des 37 AMP sur la période d'intérêt**) et les dépenses liées aux activités spécifiques à l'aménagement et à la gestion des AMP

représentant 30% des besoins totaux des 37 AMP sur la période d'intérêt (voir Tableau 2).

Les recettes principales existantes pour les 37 AMP sont les suivantes :

- ☞ Le financement public à travers les dotations étatiques et la mise à disposition de budgets de fonctionnement annuel. Le budget est estimé croissant, de 3,5 millions EUR en 2021 à 5,96 millions EUR en 2030 ;
- ☞ Les financements extérieurs octroyés par les bailleurs de fonds, qui sont relativement importants jusqu'en 2024 puis diminuent substantiellement.
- ☞ L'autofinancement qui est principalement observé pour les AMP du Sénégal et celles de la Mauritanie. Cet autofinancement représente un pourcentage limité des revenus d'une AMP (maximum 20 à 25%) et la probabilité que ce pourcentage augmente est relativement faible ;
- ☞ Les revenus issus de fonds fiduciaires : il s'agit du fond fiduciaire du Banc d'Arguin et de la Biodiversité côtière et marine en Mauritanie (BAcoMaB Trust Fund) essentiellement (les financements éventuels futurs de BioGuiné en Guinée Bissau n'étant pas connus).

Il apparaît que le financement public demeure la source de financement la plus pérenne, et estimée en augmentation au cours des prochaines années. D'autres mécanismes d'autofinancement et de partenariats devront continuer à être mis en place sur le long terme pour assurer la pérennité des fonds obtenus, notamment si les financements publics mobilisés s'avèrent inférieurs à ceux estimés (Tableau 3).

☞ **Déterminer le Déficit de Financement des AMP du RAMPAO**

Sur la base des dépenses totales projetées pour la période 2022-2030 et

des recettes envisagées sur la même période, l'étude comparative des recettes et des dépenses pour assurer la gestion réaliste des 37 AMP montre un solde négatif annuel moyen d'environ 6,3 millions EUR sur la période 2022 - 2030. Le déficit de financement est relativement stable dans le temps, et représente entre 43 et 52% du budget annuel total de ces AMP. Il est cependant différent d'un pays à l'autre.

Le déficit annuel moyen pour les 37 AMP serait autour de 6 millions d'EUR pour la période 2022-2030 (avec des déficits annuels en 2022, 2023 et 2024 de respectivement 4,8 millions, 6,8 millions et 7,2 millions). Même s'il ne semble pas si élevé, ce déficit de financement doit être néanmoins analysé au regard des objectifs de conservation internationaux. Les 6 millions d'euros annuels estimés représentent uniquement le déficit à combler pour permettre aux 37 AMP analysées d'atteindre leurs propres objectifs de conservation. Ces 37 AMP à elles seules ne permettent cependant pas d'atteindre l'objectif de 10% d'aires marines protégées fixé par les objectifs d'Aichi. Ainsi, le déficit de financement à couvrir pour atteindre les objectifs internationaux de couverture en AMP dans la région est en réalité bien plus important que celui présenté dans le tableau 4.

Le déficit de financement est très important en Guinée Conakry, en Gambie et en Guinée Bissau. Outre l'absence de la plupart des PAG à jour dans ces trois pays, il n'existe aucune vision claire à l'heure actuelle quant aux sources de financement complémentaires. Seul le financement public des ressources humaines actuelles est pour l'instant assuré en Gambie et en Guinée Conakry. L'ensemble des autres besoins exprimés pour la période 2022-2030 ne dispose pour l'instant d'aucun financement sécurisé.

Le déficit est par ailleurs très variable en fonction des AMP. Certaines AMP ont des déficits de financement faibles entre

2022 et 2025 (Sangomar, Popenguine, PNIM, AMPNK, AMPKB, Bamboung au Sénégal) et d'autres relativement élevés (Joal Fadiouth, Palmarin, Gorée, Grande Pikine, Somone, Gandoule ou encore ROK au Sénégal, les 5 AMP guinéennes, le PNBA en Mauritanie, les 5 AMP gambiennes ou encore les 5 AMP Bissau-guinéennes).

Il conviendra cependant de trouver rapidement des sources de financements complémentaires, notamment pour les AMP qui présentent un déficit de financement important (autres partenariats, bailleurs de fonds, collectivités, revenus d'autofinancement) pour couvrir le déficit de financement et/ou diversifier d'avantage les financements extérieurs. La réduction de certains coûts/investissements peut également être envisagée.



Tableau 1 : Dépenses annuelles moyennes par pays, RAMPAO

| Rubriques | Gambie | Guinée Conakry | Mauritanie | Sénégal | Guinée Bissau | Total 37 AMP |
|--|----------------|----------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Masse salariale annuelle (€) | 43 305 | 197 193 | 2 191 444 | 2 257 241 | 1 085 696 | 5 775 607 |
| Fonctionnement courant, entretien des équipements et des infrastructures (€) | 75 938 | 186 765 | 549 791 | 683 226 | 264 508 | 1 760 227 |
| Gros équipements et infrastructures (€) | 80 142 | 232 005 | 809 597 | 418 649 | 173 537 | 1 713 931 |
| Autres activités PAG (€) | 110 865 | 28 397 | 1 356 138 | 1 584 229 | 887 492 | 3 967 122 |
| Besoins annuels moyens (€) | 310 249 | 645 088 | 4 906 971 | 4 943 346 | 2 411 233 | 13 216 887 |

Tableau 2 : Répartition des postes de dépenses par pays, 2021-2030

| Rubriques | Gambie | Guinée Conakry | Mauritanie | Sénégal | Guinée Bissau | Total 37 AMP |
|--|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Masse salariale | 14% | 31% | 45% | 46% | 45% | 44% |
| Fonctionnement courant, entretien des équipements et des infrastructures | 24% | 29% | 11% | 14% | 11% | 13% |
| Gros équipements et infrastructures | 26% | 36% | 16% | 8% | 7% | 13% |
| Autres activités PAG | 36% | 4% | 28% | 32% | 37% | 30% |
| Dépenses totales (€) 2021-2030 | 3 102 494 | 6 450 877 | 49 069 709 | 49 433 460 | 24 112 329 | 132 168 869 |

Tableau 3 : Synthèse des recettes des 37 AMP

| Source de financement | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 1. Financement Public | 3.540.904 | 4.305.310 | 5.029.142 | 5.183.620 | 5.336.764 |
| 2. Auto-financement | 118.395 | 333.897 | 334.726 | 341.461 | 367.705 |
| 3. Bailleurs | 3.493.672 | 2.647.897 | 1.737.609 | 1.486.286 | 519.955 |
| 4. Autres mécanismes de financement | 944.684 | 1.062.185 | 1.082.298 | 588.599 | 591.418 |
| Recettes totales | 8.097.656 | 8.349.290 | 8.183.774 | 7.599.966 | 6.815.842 |

| Source de financement | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 1. Financement Public | 5.549.735 | 5.640.630 | 5.751.546 | 5.863.886 | 5.965.178 |
| 2. Auto-financement | 376.196 | 389.565 | 402.022 | 420.460 | 460.353 |
| 3. Bailleurs | 383.614 | 186.409 | 192.657 | 197.899 | 193.724 |
| 4. Autres mécanismes de financement | 588.904 | 591.876 | 593.552 | 595.228 | 595.228 |
| Recettes totales | 6.898.449 | 6.808.480 | 6.939.777 | 7.077.474 | 7.214.483 |

Tableau 3 : Etude comparative des recettes et des dépenses par pays, RAMPAO 2022-2030

| Part du déficit de financement par rapport au budget total | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Déficit moyen sur la période |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------------------------------|
| Gambie | 81% | 79% | 86% | 85% | 84% | 84% | 79% | 81% | 79% | 82% |
| Guinée Conakry | 94% | 93% | 94% | 89% | 88% | 89% | 87% | 87% | 86% | 90% |
| Mauritanie | 7% | 42% | 49% | 42% | 30% | 26% | 30% | 30% | 31% | 32% |
| Sénégal | 33% | 31% | 28% | 34% | 27% | 29% | 28% | 25% | 26% | 29% |
| Guinée Bissau¹ | 39% | 45% | 45% | 95% | 95% | 95% | 95% | 95% | 94% | 77% |
| Total | 33% | 42% | 45% | 51% | 44% | 45% | 45% | 44% | 43% | 44% |

Volet 6 :

BILAN FINANCIER 2021

Pour l'exercice 2021, le budget total du secrétariat du RAMPAO est arrêté à la somme de trois millions cent quatre-vingt-dix-neuf-mille soixante-quatorze (3 199 074) Euros.

Ce budget a été mobilisé auprès des bailleurs suivants :

- ☞ la Fondation MAVA à travers des financements directs (projets coordonnés par le RAMPAO) et indirects (projets coordonnés par d'autres organisations) ;
- ☞ le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) ;
- ☞ les Programmes BIOPAMA et PAPBio Gouvernance, qui sont coordonnés par l'UICN et financés par l'Union Européenne ;
- ☞ le PRCM à travers le projet « Survie des Tortues Marines » ;
- ☞ le CSE/MOLOA dans le cadre du projet WACA/FFEM ;

La répartition de ce budget en fonction des partenaires financiers se présente comme suit :

| PARTENAIRES | SUBVENTIONS REÇUES en 2021(€) |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Fondation MAVA (directs & indirects) | 2 332 499 |
| FFEM | 121 590 |
| Autres Partenaires | 744 985 |
| TOTAL | 3 199 074 |

Le taux de répartition de ce budget total en fonction des principales sources de financement se présente comme suit :

- La Fondation MAVA : 73 % ;
- Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) : 4 % ;
- Les autres sources de financements (UICN, PRCM, Union Européenne, Banque Mondiale) : 23 %.

La répartition du budget en fonction de trois principales lignes de dépenses du secrétariat du RAMPAO se présente comme suit :

| Lignes Budgétaires | Budget (en Euros) |
|---|--------------------------|
| Fonctionnement du secrétariat du RAMPAO | 383 888 |
| Appui aux AMP du RAMPAO | 1 970 630 |
| Renforcement de capacités des gestionnaires du RAMPAO | 844 556 |
| TOTAL | 3 199 074 |

Le taux de répartition budgétaire de chaque ligne de dépense en fonction du budget global annuel se présente ainsi :

- Charges de fonctionnement et salaires du secrétariat du RAMPAO : 12% ;
- Appui aux AMP du RAMPAO : 62 % ;
- Renforcement de capacités des gestionnaires RAMPAO : 26%.

